

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de convocation :	18 juin 2014	Nombre de conseillers
Date d'affichage de la convocation :	18 juin 2014	communautaires
		En exercice: 51
		Présents : 45
		Votants : 49

Séance du 26 juin 2014

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le vingt six juin deux mille quatorze à dix neuf heures, dans la salle des Champs Blancs à Joigny, sous la présidence de M. Nicolas SORET.

ETAIENT PRESENTS :

M. Claude GRUET, Mme Régine PASQUIER, M. Michel DEFRANCE, Mme Catherine DECUYPER, M. Patrick LEMAISTRE, M. Yannick VILLAIN, Mme Marie-Hélène GOUEDARD, M. Serge BLOUET, Mme Fabienne SCALABRIN-GUILLOTEAU, M. Jean-Pierre ROUSSEAU, M. Claude PERREAU, M. Patrice CHASSERY, M. Gérard VERGNAUD, M. Bernard MORAIN, M. Nicolas SORET, Mme Laurence MARCHAND, M. Jean-Yves MESNY, Mme Bernadette MONNIER, M. Richard ZEIGER, Mme Monique PAUTRÉ, M. Mohammed BELKAID, Mme Sylvie CHEVALLIER, Mme Isabelle MICHAUD, Mme Christine DEVILLECHABROLLE, M. Jean PARMENTIER, M. François JACQUET, M. Jacques COURTAT, Mme Emilie LAFORGE, Mme Corinne BALLANTIER, M. Laurent CHAT, Mme Eliette ITALIANO, M. Lionel BOUTIN, M. Jean-Pierre BAUSSART, M. Guy BOURRAS, Mme Sylvie BLANC, M. Alain PETER, Mme Laure FARO, M. Bernard DUGOURGEOT, M. Bruno DEWULF, Mme Catherine PICHON, M. Pierre MATHEY, M. Didier MIGNON, M. Gilles-Maxime POIBLANC, M. Bruno JAN, Mme Monique MERCIER

ETAIENT ABSENTS

M. Laurent RIOTTE,
M. Rémi BICHEBOIS,
M. Christian ROTILIO, procuration à M. Jean-Pierre ROUSSEAU,
Mme Frédérique COLAS procuration à Mme Laurence MARCHAND,
M. Yann CHANDIVERT, procuration à Mme Sylvie CHEVALLIER,
M. Benoît HERR, procuration à Mme Christine DEVILLECHABROLLE,

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Laurence MARCHAND

Objet : recrutement « emplois saisonniers »

N° RH/2014/60

**Conseil communautaire du
26 juin 2014**

OBJET : recrutement « emplois saisonniers »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement l'article L.2121-29,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, et notamment ces article 3 et 34 respectivement modifiés par les articles 18 de la loi n° 2001-2 du 04/01/2001,

Considérant la nécessité durant la période estivale d'assurer la continuité du service public,

Considérant la nécessité de créer des emplois de non titulaires pour exercer lesdites fonctions saisonnières durant la période de vacances 2014,

Considérant la nécessité de fixer la nature des fonctions, le niveau de recrutement et de rémunération des emplois saisonniers,

Considérant le vote à main levée,

**Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

DECIDE la création des emplois de non titulaires saisonniers sur les missions décrites ci-après :

Service collecte des déchets : 2 emplois

Piscine : 11 emplois

FIXE les niveaux de rémunérations sur la base du SMIC horaire réglementaire.

DIT que les crédits nécessaires sont prévus au Budget primitif 2014.

Pour copie conforme,
Le Président,
Nicolas SORET

Date de réception
par la Préfecture :

date de publication :

27/06/2014
27/06/2014

Communauté de Communes
du Jovinienn